

	<b>ENREGISTREMENT</b>	
	<b>Protocole de sécurité</b>	

<b>REDACTEUR</b>	<b>VERIFICATEUR</b>	<b>APPROBATEUR</b>	E-GEN/087
Service QSE	Responsable QSE	Direction	Version 12 25/10/2023

Pour prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et le matériel de l'Entreprise d'Accueil (EA) et l'opération de chargement et déchargement de l'Entreprise de Transport (ET), il est nécessaire d'établir un document écrit (protocole de sécurité) entre les employeurs concernés.

Réf. à l'arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R4515-1 du code du travail.

Ce protocole de sécurité est établi entre :

	ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE DE TRANSPORT
<b>Raison sociale Adresse</b>	PENA ENVIRONNEMENT  4773 Avenue de Pierroton 33 127 St Jean d'Illac	<b>TRANSCO</b> <b>CHAMPBLANC</b> CS 60022 CHERVES RICHEMONT 16121 COGNAC CEDEX Tél. : 05.45.83.24.11 - Fax : 05.45.83.11.70 Siret 312 974 751 00017
<b>Téléphone</b>	06 43 75 61 33	
<b>Responsable Nom et fonction</b>	Mathieu - Responsable d'exploitation déchets organiques	
	<b>ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE si existante</b>	
<b>Raison sociale Adresse</b>		
<b>Téléphone</b>		
<b>Responsable Nom et fonction</b>		

LIEU ET HORAIRES DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT		
Jours/Horaires d'accès	Lundi au vendredi de 8h à 17h30	
Lieu de l'opération	4773 Avenue de Pierroton 33 127 St Jean d'Illac	
Modalités d'accès et de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A votre arrivée, se présenter à l'accueil pesée,</li> <li>- En cas de détection de radioactivité, suivre les instructions qui vous seront données,</li> <li>- Après accord de l'accueil pesée, se rendre sur le lieu de chargement/déchargement, Pour le site de Mérignac : stationner si demander, sur la zone d'attente située sur le <b>parc Angelby situé au 42 chemin de la Poudrière.</b></li> <li>- Respecter les règles de circulation qui vous sont données,</li> <li>- Se positionner sur l'aire définie après accord du personnel de plateforme.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Respecter les consignes indiquées sur le plan de circulation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>INTERDICTION DE FUMER OU VAPOTER SUR L'ENSEMBLE DU SITE</b></p>	
Nature de l'opération	<input type="checkbox"/> <b>Chargement</b>	<input type="checkbox"/> <b>Déchargement</b>
Fréquence de l'opération	<input type="checkbox"/> <b>Répétitive</b> Le présent protocole sera applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative de tout ou une partie de ses éléments constitutifs	<input type="checkbox"/> <b>Ponctuelle</b> Date :
CARACTERISTIQUES DE LA MARCHANDISE		
Conditionnement	Marchandises transportées	
<input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Fûts <input type="checkbox"/> Citerne <input type="checkbox"/> Grand Récipient Vrac <input type="checkbox"/> Geobox <input type="checkbox"/> Balles <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Autres : ..... .....	<input type="checkbox"/> Fioul/GNR/Gasoil <input type="checkbox"/> Huile/Graisse <input type="checkbox"/> Gravats <input type="checkbox"/> Plastiques <input type="checkbox"/> Métaux <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Sous-produit animaux <input type="checkbox"/> DEEE <input type="checkbox"/> Ordures ménagères <input type="checkbox"/> Ordures ménagères	<input type="checkbox"/> Déchets verts <input type="checkbox"/> DND <input type="checkbox"/> Boues STEP <input type="checkbox"/> Compost <input type="checkbox"/> Déchets Dangereux Préciser : ..... ..... ..... <input type="checkbox"/> Autres : ..... ..... .....

La marchandise est-elle soumise à l'ADR ?

Oui

Non

Préciser :

GAZ/



2.1



2.3

LIQUIDES INFLAMMABLES/



3

SOLIDES INFLAMMABLES/



4.2



4.3



4.1

COMBURANTS/



5.1

TOXIQUES/



6.1

CORROSIFS/



8

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT/



9

Dans le cas où les marchandises sont classées comme matières dangereuses, la société qui en effectue le transport s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant ce type de marchandises.

### VEHICULE ET EQUIPEMENTS

Type de véhicule	Matériel de manutention	Equipement(s) du véhicule
<input type="checkbox"/> Camion benne <input type="checkbox"/> Camion remorque <input type="checkbox"/> Porteur > 3.5T <input type="checkbox"/> Citerne <input type="checkbox"/> Fourgon <input type="checkbox"/> Camion plateau <input type="checkbox"/> Camion à fond mouvant <input type="checkbox"/> Autre .....	<input type="checkbox"/> Chariot élévateur <input type="checkbox"/> Transpalette électrique <input type="checkbox"/> Chargeuse <input type="checkbox"/> Pelle hydraulique avec grappin <input type="checkbox"/> Autre ..... ..... ..... .....	<input type="checkbox"/> Grue auxiliaire <input type="checkbox"/> Bras hydraulique <input type="checkbox"/> Caisson <input type="checkbox"/> Benne basculante <input type="checkbox"/> Autre ..... ..... ..... .....

Le personnel PENA habilité s'occupera du chargement et déchargement du véhicule en utilisant le matériel interne. Les manipulations dans le véhicule sont à la charge du chauffeur.




**Dans tous les cas, le chauffeur est interdit d'utiliser le matériel PENA.**

### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE SUR SITE



OPERATIONS	MESURES PREVENTIVES
Circulation sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Respecter le plan de circulation</b> du site et les consignes indiquées</li> <li>■ Les piétons sont prioritaires</li> <li>■ Le port d'un <b>vêtement haute visibilité, du casque et des chaussures de sécurité est obligatoire</b> pour tout déplacement à pied sur site</li> <li>■ Ne pas stationner les véhicules sur un axe de circulation</li> <li>■ Les véhicules entrant sur le site doivent être conformes à la réglementation en vigueur.</li> </ul>
Bâchage et débâchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le <b>bâchage et débâchage doit se faire benne au sol et homme au sol</b> en l'absence d'un système de bâchage automatique/semi-automatique</li> <li>■ <b>Il est interdit de monter sur le chargement, la semi ou la benne</b></li> </ul>
Ouverture et fermeture des portes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vérifier qu'aucun piéton ne se trouve à proximité</li> <li>■ <b>Le port du casque est obligatoire</b> pour toute opération, ainsi que le chargement et le déchargement</li> <li>■ Contourner le véhicule par l'avant</li> <li>■ Accrocher les portes avec un dispositif en bon état et fiable</li> </ul>
Vidage au sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respecter les recommandations du responsable sur place</li> <li>■ Utiliser le rouleau anti-cabrage</li> <li>■ Il est <b>interdit de donner des à-coups lors du vidage</b> pour décoincer les déchets</li> </ul>
Chargement et déchargement	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les livraisons conformes s'effectueront exclusivement sur les installations de déchargement spécifiques à chaque catégorie de déchet.</li> <li>■ Interdiction de rester dans la zone de chargement et déchargement</li> <li>■ <b>Les surcharges sont interdites</b></li> <li>■ <b>Sécuriser le chargement terminé</b> avec une bâche ou un filet. Appliquer la norme 12195 sur l'arrimage des charges.</li> </ul>
Après vidage	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il est <b>interdit de rouler les portes des bennes ouvertes ou battantes, benne levée</b></li> <li>■ Il est interdit de circuler le bras déplié</li> <li>■ Vérifier la mise en place correcte des systèmes de verrouillage des portes des bennes</li> </ul>
Impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Le chauffeur signalera tout incident</b> au responsable sur place (fuites, débordements, ...)</li> <li>■ Charger ou décharger des fûts et petits conditionnements fermés hermétiquement, non gerbés, palettes filmées ou sanglées</li> <li>■ Le chauffeur récupérera ses propres déchets</li> <li>■ Prendre toutes les dispositions nécessaires pour effectuer le nettoyage intérieur complet des bennes avant chargement et après déchargement</li> </ul>
Risque de contamination Virale (COVID-19)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dans tous les cas : <b>respecter les gestes barrières</b> (toussez dans le pli du coude, ne pas porter ses mains à son visage, conserver une distance de sécurité d'au moins 1m entre individus, se laver fréquemment les mains).</li> <li>■ Repérer les lieux de <b>lavage de mains</b> (vestiaires – sanitaires) – <b>Se laver régulièrement les mains</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Baliser l'intervention</b> si celle-ci se fait sur ou à proximité d'un lieu de passage afin d'éviter d'être en contact avec d'autres personnes</li> <li>■ Si travail à <b>moins d'1m</b> d'une autre personne sans possibilité de s'organiser autrement :</li> <li><b>Porter un masque FFP3 jetable</b></li> <li>■ En cas de signes de la maladie (toux / fièvre / nausées / douleurs pulmonaires / courbatures) : interrompre immédiatement le travail, rentrer chez soi et prévenir son médecin. Si symptômes trop intenses : appeler le 15.</li> </ul>
<b>Autre (à préciser) :</b>	

<b>PROCEDURE D'ALERTE</b>		
<b>EN CAS D'INCENDIE</b>	<b>EN CAS D'ACCIDENT</b>	<b>EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>
		
<p><b>Alerter</b> immédiatement une personne du site puis le 18 ou le 15, selon le type d'urgence</p> <p><b>Intervenir</b> sans vous mettre en danger, si vous êtes formé et que le feu est peu important. Utiliser les moyens d'extinction à proximité.</p>	<p><b>Alerter</b> l'accueil du site ou toute personne de l'entreprise présente à proximité. Alerter ensuite le 15 ou le 18</p> <p><b>Secourir</b> en réalisant les gestes de premiers secours si vous êtes formés</p>	<p><b>Alerter</b> immédiatement le responsable sur place puis le 18 ou le 15, selon le type d'urgence</p> <p><b>Intervenir</b> en utilisant le matériel anti-pollution à disposition dans le camion et sur le site</p>

## PRESCRIPTIONS GENERALES

En accord avec les prescriptions des articles R4515-4 à R4515-11 et décret 2008-244 du 07 mars 2008, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation. Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site.

Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints.

**En cas d'incident, veillez à ne pas laisser l'exploitation/ la plateforme sans l'avoir signalé l'évènement au responsable de réception ou d'exploitation ou bien de site. Aucune réclamation sera prise en compte après le départ du transporteur de notre plateforme.**



## DOCUMENTS JOINTS

Plan de circulation   
 Fiche de Données Sécurité   
 Attestation de formation ADR   
 Licence de transport

Récépissé de déclaration pour l'activité de transport par route

Autre , précisez :

.....  
 .....

**ENTREPRISE D'ACCUEIL (E.A.)**

**ENTREPRISE DE TRANSPORT (E.T.)**

**SOUS-TRAITANT**

Nom :

MATHIEU Lucas

Fonction :

Responsable d'exploitation déchets organiques

Date et signature :

**Péna Environnement**  
 4773 av. de Plarolon - 33127 ST JEAN D'ILLAC  
 Tél. : 05 57 97 37 77 - Siret 380 141 358 00024

*Lucas Mathieu*

Nom :

*Georgian Micael*

Fonction :

*Responsable Transport*

Date et signature :

*03/12/11*

**TRANSCO**  
 CHAMPBLANC

CS 60022 CHERVES RICHEMONT  
 16121 COGNAC CEDEX  
 Tél. : 05.45.83.24.11 - Fax : 05.45.83.11.70  
 Siret 312 974 751 00017

Nom :

Fonction :

Date et signature :

